

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2019 - 2020

PRIMAIRES (GRATUIT), COLLEGIENS (50€) ET LYCEENS (80€) DOMICILIES DANS L'OISE
Après le 1^{er} septembre + 20€ supplémentaires (1)

PRIVILÉGIEZ L'INSCRIPTION EN LIGNE DÈS LE MOIS DE JUIN SUR LE SITE OISE-MOBILITE.FR
POUR BÉNÉFICIER DU PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS, ÉDITER UN TITRE DE TRANSPORT PROVISOIRE
ET SUIVRE VOTRE DOSSIER EN TEMPS RÉEL

OU

RETOURNEZ CET IMPRIMÉ ACCOMPAGNÉ DU RÉGLEMENT (2)
SELON LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT A :

ATRIOM

Secteur Ouest et Nord-Est
47, rue Corréus BP 20549
60005 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 44 48 70 10
atriom.compiegnois@transdev.com
atriom.beauvaisis@transdev.com



KEOLIS RDSO

Secteur Sud-Est
21 rue Félix Louat
60300 SENLIS
Tél : 03 44 53 93 60
krdsso@keolis.com

(1) Sauf sur présentation d'un justificatif (déménagement, affectation tardive...)
(2) Par chèque à l'ordre d'ATRIOM ou de KRDSO, par carte bancaire ou espèces aux adresses ci-dessus

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (en majuscule) :

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : F ou M

REPRÉSENTANT LÉGAL (parent, tuteur ou élève majeur) :

PÈRE MÈRE TUTEUR FAMILLE D'ACCUEIL ÉLÈVE MAJEUR

Nom :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

ADRESSE MAIL :

EN CAS DE GARDE ALTERNÉE, COCHEZ LA CASE ET JOIGNEZ UNE DEUXIÈME DEMANDE

J'AUTORISE LA CONSERVATION DE LA PHOTO

TÉLÉPHONE MOBILE : TÉLÉPHONE DOMICILE :

Photo couleur de
l'élève à coller
soigneusement
(obligatoire pour
toute première
demande)

SCOLARITÉ

ÉCOLE MATERNELLE ÉCOLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE CFA (DIMA)

Classe fréquentée pour les lycées: Seconde Première Terminale - **Régime :** Demi-pensionnaire Interne Externe

Coordonnées de l'établissement :

Nom :

Commune :

TRANSPORT SCOLAIRE : MODE DE PRISE EN CHARGE SOUHAITÉ

AUTOCAR : COMMUNE DE MONTÉE :

COMMUNE DE DESCENTE :

éventuellement COMMUNE DE CORRESPONDANCE :

TRAIN : COMMUNE DE MONTÉE :

COMMUNE DE DESCENTE :

(AUTOCAR & TRAIN accordé seulement si le trajet impose les deux modes de transport)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées ci-dessus

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de sécurité et de discipline disponible sur oise-mobilite.fr

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales d'Utilisation

du Pass Oise Mobilité disponible sur oise-mobilite.fr

J'autorise la Région Hauts-de-France et son délégataire transporteur à utiliser mes informations

personnelles pour être destinataire d'informations relatives aux actualités transports et événements en région

A : le : / /

Signature du représentant légal



Alertes perturbations
de votre ligne
par SMS ou email

Inscription **GRATUITE**
oise-mobilite.fr
> Mon espace

CONDITIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020 POUR BÉNÉFICIER DU TRANSPORT SCOLAIRE

- Etre domicilié dans l'Oise ;
- Pour les primaires : être scolarisé en regroupement pédagogique ;
- Pour les collégiens et lycéens : être scolarisé dans l'établissement public désigné par la carte scolaire ou dans l'établissement privé le plus proche du domicile et sous contrat avec le ministère de l'Éducation Nationale ou le Ministère de l'Agriculture.
- Procéder à l'inscription annuelle (0€, 80€, 50€).

Les élèves internes peuvent bénéficier, uniquement après inscription, du transport en car s'il existe.

Les étudiants, les BTS, les apprentis, les stagiaires. Ils ont la possibilité d'acheter un titre de transport à bord du car ou sur la e-boutique du site oise-mobilite.fr

LE PASS OISE MOBILITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

Cette carte, dont la durée de vie est d'au minimum 5 ans, doit être conservée dans son étui de protection. Après instruction de votre demande d'inscription, le Pass conservé sera chargé d'un titre de transport permettant d'emprunter les lignes du réseau interurbain de l'Oise (un aller-retour gratuit toute l'année entre la commune de domiciliation et la commune de son établissement, y compris pendant les vacances scolaires). Le Pass doit être conservé et il est obligatoire de renouveler son inscription chaque année scolaire pour le mettre à jour.

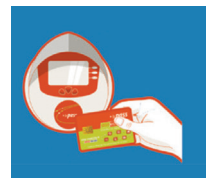
Si besoin, pour faciliter ses déplacements, l'élève pourra charger sur ce support tous les titres proposés par les autres réseaux de transports collectifs de l'Oise. Le Pass Oise Mobilité doit être validé par l'élève à chaque montée dans le car.

En cas d'absence de titre de transport ou de présentation d'un titre non valable (périmé ou non validé), un procès-verbal pourra être établi :

Titre de transport non valable (périmé / non validé) : 35 €

Absence de titre de transport : 52 €

- 1 Je monte à l'avant du véhicule
- 2 Je valide à chaque montée
- 3 Lorsque la lumière verte s'allume accompagnée d'un bip sonore : je peux passer, je suis en règle



QUE FAIRE EN CAS DE PERTE, VOL OU DETERIORATION DE VOTRE PASS OISE MOBILITE ?

Il est nécessaire de faire une demande de duplicata (coût de 8€) directement en ligne sur le site oise-mobilite.fr (rubrique scolaire) ou de télécharger le formulaire de duplicata sur le site et de l'adresser à ATRIOM ou KRDSO.

VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS SUR LES HORAIRES OU ÊTRE INFORMÉ DES PERTURBATIONS DANS LES TRANSPORTS ?

Pour toute demande d'information sur les transports ou pour enregistrer une réclamation, l'agence Oise Mobilité est à votre disposition du lundi au samedi de 08h00 à 19h00 (appel non surtaxé).

Pour être informé gratuitement par mail/SMS en temps réel des éventuelles perturbations du réseau (intempéries, grèves, pannes,...), n'oubliez pas de vous inscrire à la rubrique « Mon espace » sur oise-mobilite.fr, puis allez sur « Mes alertes » pour paramétrer la ou les lignes qui vous intéressent.



Alertes perturbations
de votre ligne
par SMS ou email

Inscription GRATUITE
oise-mobilite.fr
> Mon espace

oiseMOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements

oise-mobilite.fr

0 970 150 150

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion des droits des usagers des transports scolaires et la gestion des services de transports.

Tous les champs sont obligatoires. À défaut d'être complètement renseignées, les demandes ne pourront être instruites par les services régionaux.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/.

Le détail des spécificités du traitement est consultable sur transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/